

CHARTRE DU JUDO FRANÇAIS

Origine

La Charte du Judo est le résultat d'un long travail de réflexion dont le thème était :

« Quelle est la conception du Judo de la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées ? »

« Quelle mission celle-ci peut-elle se fixer par rapport à cette conception ? »

Plusieurs groupes de judoka français composés d'enseignants, d'athlètes de haut niveau, de dirigeants, d'arbitres, de formateurs, de simples pratiquants se sont réunis.

Tous, de grades, d'âges, de formation et d'origines divers, ont mis en commun pendant plusieurs années, leur expérience, leurs connaissances, leur vécu, leur culture, pour réfléchir sur ce thème.

L'écriture et la mise en forme de ce document ont été confiées à Emmanuel Charlot, professeur de Judo, journaliste et écrivain.

Le texte qui suit est le résultat de ces réflexions et d'un consensus de tous ceux qui ont participé à sa rédaction.

On remarquera qu'il se tient au plus près de la conception et des objectifs que s'était fixés Maître Jigoro Kano, créateur du Judo moderne.

Adopté à l'unanimité par le Comité Directeur fédéral c'est donc un texte officiel, précis et sans aucune ambiguïté, qui encadre les activités fédérales et peut dans tous les cas servir de référence, en particulier dans l'enseignement du Judo.

Le Judo est un moyen d'éducation. Conçu par Jigoro Kano, il s'appuie sur l'étude et la pratique d'un système d'attaque et de défense, issu de différents systèmes de combat traditionnels japonais (jiu-jitsu) qui privilégie les techniques de projection et de contrôle. Une pratique sincère et régulière, prolongée dans le temps, guidée par les principes essentiels du Judo et le respect de ses fondements, favorise l'accession à l'autonomie, à la maîtrise de soi, au respect des autres, à l'appréhension du réel. C'est la valeur éducative du Judo qui est transcrite par l'idéogramme DO (cheminement, voie, domaine d'approfondissement) du mot JU-DO.

LE JUDO EN France

Le rôle de la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées est de regrouper l'ensemble des clubs qui adhèrent à une même démarche éducative et éthique, de développer et d'améliorer la pratique sous toutes ses formes et pour le plus grand nombre. Dans ce but, elle est exclusivement composée de pratiquants et oriente ses actions vers le club et le judoka.

Tenant compte des spécificités du Judo et de ses origines, elle s'est dotée d'un code moral inspiré du « Bushido » code des guerriers japonais définissant les règles de conduite comme l'étaient les codes de la Chevalerie. Il affirme les valeurs essentielles que la pratique du Judo permet de comprendre et d'acquérir et symbolise la volonté éducative du Judo français.

SITOGRAFIE :

<https://www.ffjudo.com/>

<http://www.judogironde.fr/sites/default/files/pdf/Judo-bac%20-%20Référentiel%202015.pdf>